

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 mars 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, M. EL HASSOUNI, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme TOLLOT

Membre excusé représenté : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM)

Membre absent excusé : (3) M. BARRON, Mme REVEL , Mme ROLLIN

Date de convocation : 9 mars 2009

Délibération n° : 22-2009

Objet : Agrément du centre social Balzac – convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'Allocations Familiales, sur la base d'un contrat de projet élaboré par un Centre Social, délivre un agrément pour une période déterminée.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or a décidé en 2008 de renouveler l'agrément du Centre Social Balzac pour une période de 4 ans, soit du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2012.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président ou son représentant légal à signer les conventions d'objectifs et de financement conclues entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or et le CCAS, concernant l'animation collective famille et l'animation globale du Centre Social Balzac.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 3 AVR. 2009



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 18 MARS 2009